L'ACTION SYNDICALE

STT CSN Bridgestone Joliette

www.sttbjcsn.ca

www.facebook.com/groups/sttbjcsn

AOÛT 2025

Le Mot du Président

Par André Corriveau

Un chapitre de mon histoire qui se termine

Je vous écris pour vous informer que je ne solliciterai pas un autre mandat. Après toutes ces années, j'ai décidé de passer le flambeau à la relève. Elle pourra apporter de nouvelles idées et un vent de fraicheur au sein de notre belle équipe. Équipe dont je suis fier. On l'a travaillée et rassemblée pour en faire toute une belle ! Il aura son lot de défis, comme tous les présidents passés, mais aura toute une équipe pour l'entourer et l'épauler.

Je tenais à vous remercier pour la confiance que vous m'avez donnée. J'ai apprécié être là avec vous. C'est une expérience que je vais me souvenir toute ma vie. Je voudrais remercier ma gang, mon exécutif ainsi que mes délégués. On a fait une équipe de feu, autant dans la divergence que dans le plaisir. MERCI !

J'ai aussi d'autres personnes avec qui j'ai eu des discussions pour trouver mes enlignements et souvent sans qu'on soit sur la même longueur d'onde. Disons que c'étaient habituellement des discussions bien corsées, mais ce monde-là a toujours dit présent quand j'en avais besoin. Je pense à Marie-Josée Mayer et Joël Bergeron et mes deux consultants, François Guilbeault et Yannick Morin, toujours présents également. Un gros gros MERCI mes chums !

Mes amis du tout début qui ne m'ont jamais lâché au fil des années avec cette job de fou : Bernard Charette, Philippe Villemaire et Nelson Migué, un immense MERCI aussi d'être là encore après toutes ces années. Un gros merci également à toutes les personnes qui ont cru en moi et que j'ai côtoyées de près ou de loin durant mes mandats ! MERCI d'avoir cru en moi.

Pour ma part, j'ai beaucoup de projets qui étaient mis de côté et dont je veux me consacrer. En premier lieu, ma famille, elle m'a manqué énormément. Pour l'usine, je retourne sur les machines avec vous, sur les quarts de 12 heures, retrouver mes collègues de travail. Je ne le dirai jamais assez, mais un immense MERCI à tout l'monde, je suis très reconnaissant.

En terminant, j'aimerais souligner le départ de notre secrétaire Hélène C. Plouffe, après 45 fidèles années avec nous, bien Hélène prend sa retraite et elle mérite amplement avec toutes ces années à bien servir les membres avec le même vouloir de bien faire et, pour moi, Hélène était là à mon jour 1, elle m'a vu et entendu avec mes joies et mes sautes d'humeur (pas toujours facile). Je te dis un gros gros MERCI de moi et de tous les membres, nous te souhaitons bonne retraite, chère Hélène, que cette nouvelle étape de ta vie t'apporte beaucoup de bonheur !

Dédé

MOT DU 1er VICE-PRÉSIDENT

Par Manuel Roberge

Chers camarades,

Peu de temps s'est écoulé entre le dernier journal syndical et celui-ci. Pour ceux qui ont pris leurs vacances, j'espère que vous en avez profité au max ! Et pour ceux dont celles-ci arrivent, je vous en souhaite des belles. Les rencontres et l'avancement des dossiers ou des griefs ont connu une petite accalmie, considérant les vacances de part et d'autre. D'ici quelques semaines, les équipes seront à nouveau au complet pour relancer la machine. Voici des données sommaires des griefs et des événements, depuis le dernier journal.

- **2025** : 55 griefs traités sur 121 45 %
- **2024** : 199 griefs traités sur 286 69.6 %
- **2023** : 348 griefs traités sur 352 98.8 %

Voici un tableau des événements depuis le dernier journal syndical :

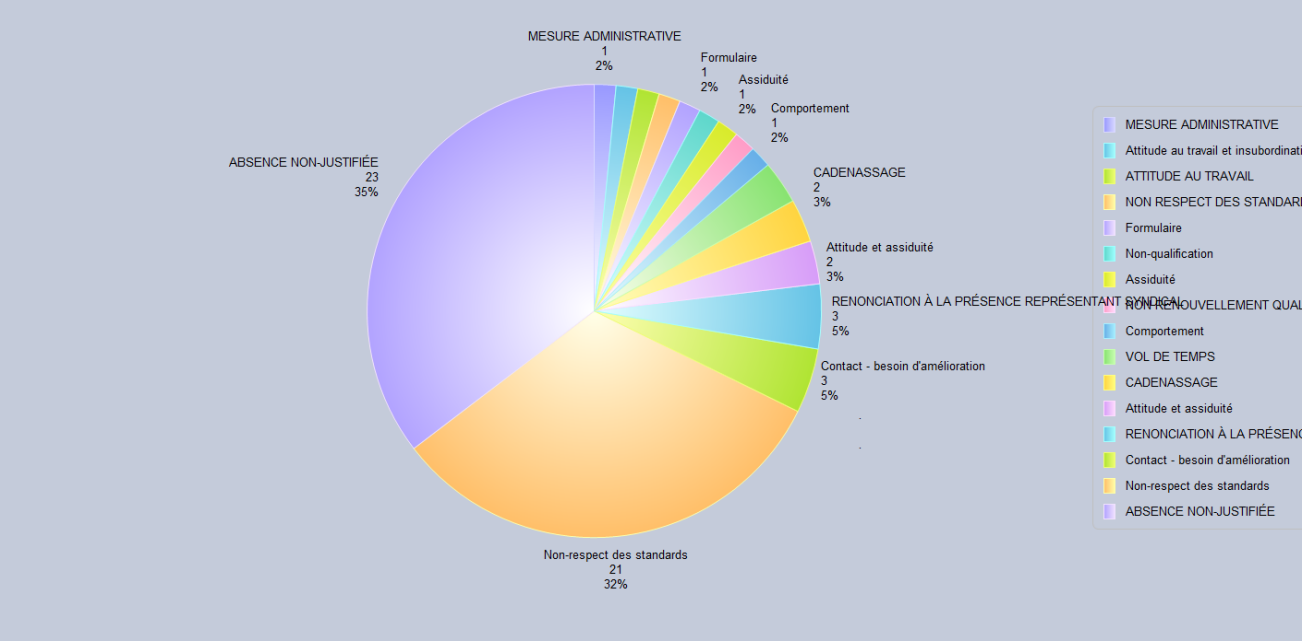

En vue des élections qui approchent**,** j'aimerais prendre le temps de remercier M. le Président, André Corriveau, alias Rippet Corriveau pour son implication au sein de la structure, tout au long de ces années. Le travail syndical n'est pas toujours évident et demande beaucoup de temps libre, il va donc pouvoir le consacrer à son passe-temps favori, manger des chips haha ! On a navigué à travers des hauts et des bas et tu as toujours su rester intègre dans tes convictions syndicales. **MERCI André pour tout !**

…/4

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais remercier et souhaiter bonne retraite à notre secrétaire Hélène pour ses loyaux services et son travail impeccable. Hélène c'est comme notre bible, notre mémoire vivante, au cours de ses années de service au sein du STTBJ (45 ans de service), on perd un gros morceau. Je vais toujours rester ton beau petit poulet ! Si vous passez par le bureau, vous pouvez venir lui souhaiter bonne retraite et, par le fait même, rencontrer notre nouvelle secrétaire Sophie.

Pour les élections qui arrivent, j'aimerais souhaiter bonne chance à tous les candidats !

MOT DU 2e VICE-PRÉSIDENT

Par Stéphane Baillargeon

Bonjour à tous,

Étant donné que nous sommes toujours en période estivale et que certains ont eu des vacances tandis que d'autres en ont à venir, vous comprendrez que les rencontres de griefs et les CIM sont un peu au ralenti. Malgré cela, nous continuons à faire avancer les dossiers au maximum selon les disponibilités de chacun.

Suite au retour de l'APP nous avons eu quelques gestions de semaines réduites dues au manque de caoutchouc. L'employeur nous a expliqué que les usines qui, normalement, auraient pu nous dépanner n'ont pas pu le faire en raison de leurs inventaires et leurs tickets trop bas. Souhaitons que le démarrage du mélangeur 6 se passe bien et que ça nous évite d'autres arrêts.

À titre informatif, depuis le mois de juin 2024, et ce, en date d'aujourd'hui, les équipes 100/200 ont perdu 84 heures de travail, pour les équipes 300/400 ils ont perdu 72 heures de travail. Le total des heures indiquées ne tient pas compte des départs volontaires, mais seulement des journées complètes de gestion de semaine réduite. L'équipe de l'exécutif syndical s'est coupée environ 75 heures.

Nous arrivons bientôt (en septembre) à l'élection de certains postes au sein de l'exécutif. Je désire souhaiter bonne chance à tous les candidats qui s'y présenteront.

ON PERD UN GROS JOUEUR

Par Stéphane Baillargeon, 2e V.P.

Les élections, la fin de certains mandats… notre président sortant nous a annoncé qu'il ne se représenterait pas pour un autre mandat… À mon arrivé à l'usine en 2008, le nom de Dédé circulait pas mal dans les couloirs, les cafétérias et même les douches… ça pas été ben long que j'ai compris pourquoi. Il suffit de le croiser une fois et on pense, je dis bien « on pense » avoir « sizer » le personnage, ben non… le tbnk a toujours une touche ben imprévisible !

Son retour dans l'exécutif, son côté rassembleur, a assurément fait une différence lors de la dernière négo.

Travailler en équipe n'est pas toujours évident, parfois on s'accroche… ça fait partie de la « game », mais l'intérêt des travailleuses et des travailleurs a toujours été mis à l'avant-plan !

Le travail de l'exécutif n'est pas toujours facile, en fait, ça l'est rarement. Le président ne punch pas en début et en fin de quart, en fait, la job ne s'arrête pas vraiment ; les soirs, les weekends et même pendant les vacances.

Merci Dédé pour ton expérience, merci pour le temps personnel et les projets mis de côté, et ce, pour le bien de la collectivité !

MOT DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Par Jean-François Bergeron, 3e Vice-président

Salut camarades,

Je veux vous parler de la chance incroyable que j'ai eue de côtoyer des personnes exceptionnelles pendant les trois dernières années de notre mandat. Ce n'est plus un secret pour personne : Dédé ne se représentera pas aux prochaines élections.

Durant ce mandat, j'ai découvert un passionné, un être profondément dévoué avec un cœur immense, encore plus grand que sa panse, si c'est possible ! J'ai rencontré quelqu'un d'authentique, de rare, de vrai. Dans ma vie, j'ai croisé peu de gens avec une telle aura. Un brin diva, certes, mais d'une droiture exemplaire.

Je le remercie pour tout ce qu'il nous a transmis, pour l'espace qu'il nous a laissé prendre, pour sa générosité. J'ai découvert un être haut en couleur, qui, au fil du temps, a su trouver sa propre teinte. Une couleur unique que j'aime appeler la couleur Dédé. Une crisse de belle couleur. Merci pour tout, mon ami !

Et puis il y a Hélène, pour ceux qui ne le savent pas, Hélène est la secrétaire du STTBJ depuis plus de 45 ans. Elle en a vu passer des histoires, des visages, des mandats. Cet automne, elle prendra une retraite bien méritée.

Que ce soit à mon arrivée au syndicat ou pendant l'année où j'ai remplacé le président, j'ai énormément bénéficié de son professionnalisme, de son expertise, de son calme, de sa discrétion… et de sa présence rassurante à tous les niveaux. Quand elle percevait mes doutes, elle savait glisser entre deux gorgées de café, une petite phrase pleine de sagesse et de délicatesse. Une force tranquille, comme on en a tous besoin. Merci mon amie. Bonne retraite!

Pour terminer, j'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle secrétaire du STTBJ : Madame Sophie Turcotte, elle est en formation avec Hélène depuis la mi-juin. Si vous passez par nos bureaux, n'hésitez pas à lui souhaiter la bienvenue. Bienvenue parmi nous, Madame Sophie !

Retraités

Et voici ceux qui ont pris la décision de partir à la retraite d'ici décembre :

André Mantha :	2025-09-01	Alain Keable :	2025-10-01
Sylvain Ricard :	2025-09-01	Alain Bélanger :	2025-10-01
Denis Bastien :	2025-09-01	Christian Aubin :	2025-11-01
Christian Robert :	2025-09-01	Jocelyn Courchesne :	2025-12-01
Roland Coutu :	2025-09-03		

Au nom du STTBJ, nous vous souhaitons tous une belle et bonne retraite !

KIOSQUES BÂTIRENTE ET FONDACTION

Par Martin Forest, Trésorier

J'espère que vous profitez pleinement de l'été et de la belle chaleur !

Pour bien clore la saison et souligner l'arrivée de l'automne, les kiosques de **Fondaction** et de **Bâtirente** se tiendront les **8 et 10 septembre 2025**, à la **cafétéria centrale** de **11h à 20h**, exceptionnellement.

Ce sera l'occasion idéale pour :

- Obtenir des réponses à vos questions concernant **les transferts vers Bâtirente**; une **conseillère sera sur place** pour vous accompagner.
- Effectuer une **nouvelle adhésion** avec des **cotisations volontaires** (REER, CELI).
- Procéder à une **nouvelle inscription chez Fondaction**.

🔔 **Pensez à apporter vos documents utiles** (formulaires ou relevés de Manuvie ou Bâtirente) pour faciliter le traitement de vos questions. Avoir avec vous vos codes d'accès et mots de passe.
Je vous souhaite une belle fin d'été et au plaisir de vous rencontrer au kiosque !

Solidarité !

MOT DU 4e VICE-PRÉSIDENT/SECRÉTAIRE

Par Pascal Bélanger

Comme chaque année, le syndicat a renouvelé son engagement envers une cause qui nous tient à cœur : le **Camp Vol d'été Leucan**. Ce camp de répit accueille les enfants atteints de cancer (âgés de 0 et 17 ans) en traitement ou en rémission, ainsi que leur fratrie, parents et de même pour les familles endeuillées. Nous avons eu le privilège de visiter le camp afin d'aller constater sur place l'impact de nos dons, échanger avec quelques parents et aussi servir une collation aux enfants et familles. La visite s'est conclue par le témoignage touchant d'une mère.

D'emblée, elle nous a confié que, quand la maladie arrive, une certaine solitude s'installe. Malgré toute la bonne volonté des proches, les personnes qui vivent cette situation se sentent souvent isolées. Ce camp vient briser leur isolement. Ils se retrouvent entourés de gens qui vivent des choses similaires et qui peuvent vraiment les comprendre. Dans certains cas, ils reçoivent des gens qu'ils ont croisés lors de séjours à l'hôpital. L'hôpital n'étant pas un lieu propice pour s'ouvrir et échanger, ils n'ont pas le temps de créer des liens. Le camp donne ce temps et cette opportunité. Malheureusement, pour certains l'issue n'est pas celle espérée, mais le camp aide ces familles à mettre un baume sur leurs blessures et à amorcer un processus de guérison.

De la part des enfants et de leurs familles, un énorme MERCI !

Dans un autre ordre d'idée, je remercie Hélène, notre secrétaire qui part à la retraite après plus de 45 ans. Merci pour tes loyaux services et dans un ton plus personnel, merci du coup de main lors de mon entrée en fonction. Tes conseils et ton aide ont été très précieux ! Merci du fond du cœur !

Un merci tout aussi spécial à notre président sortant, André. Merci pour le partage de connaissance et l'initiation aux négos. J'ai pu acquérir de l'expérience inestimable pendant cette période qui me sera utile dans le futur.

En ce qui concerne le sujet du *Régime de retraite à prestation cible*, j'occupe actuellement un siège non votant sur ce comité et des élections pour celui-ci auront lieu lors de l'assemblée générale tenue le 2 octobre 2025. C'est l'occasion pour notre groupe de travailleuses et de travailleurs d'obtenir un siège votant. Ayant participé au processus depuis le début, je vous annonce officiellement mon intention de poser ma candidature pour vous représenter. Le vote se fera via notre portail participant SAI. Je vous ferai savoir le moment du vote ainsi que la façon de procéder le moment venu.

Pour conclure, j'aimerais aussi aborder les enjeux de gestion. Dernièrement, les fermetures se sont multipliées. Une équipe a été touchée plus que les autres pendant cette semaine-là et, malgré notre plaidoyer auprès de l'employeur pour rendre les choses plus équitables, celui-ci s'est montré intransigeant. Il affirmait, sans gêne, vouloir s'assurer de remplir ses objectifs de production pour le mois, se moquant bien que certains employés aient été imputés de 18 heures de paie. Bien souvent, ces coupures sont les conséquences de décisions discutables : coupures de postes, annulation de maintenance préventive, départ d'équipement plus tôt, manque de gestionnaires, etc., Sachez que nous travaillons à réduire le plus possible les impacts de ces décisions, mais nous ne faisons pas de gestion. Nous pouvons tenter de suggérer, de conseiller, d'influencer et d'abord et avant tout, nous travaillons à faire respecter vos droits.

Dans ces moments difficiles, restons unis et solidaires, car nous aurons besoin de cette unité pour continuer d'avancer, 2027 arrive vite !

Capsule 101 – Par Manuel Roberge, 1er Vice-président

Quelle est la différence entre une absence pour maladie et une absence pour obligation familiale ?

🩺 Absence pour maladie

C'est quand tu es malade toi-même et que tu es incapable de travailler pour des raisons de santé.

👪 Absence pour obligation familiale

C'est quand tu dois t'absenter pour t'occuper d'un proche, en cas de maladie, blessure, urgence ou situation sérieuse. (Dois limiter la durée de l'absence dans le meilleur du possible, selon la loi)

🔔 **À retenir** : il est important **d'identifier correctement le type d'absence** quand tu avises ton superviseur pour éviter toute erreur administrative ou problème futur.

14.08 Assignation du temps supplémentaire

Faire attention quand on marque un (ou) sur les feuilles de temps supplémentaire, cela signifie que, peu importe la journée que vous êtes programmé, l'autre tombe en volontaire.

📜 Qu'est-ce qu'une clause d'amnistie ?

Une **clause d'amnistie** est une disposition de la convention collective qui vise à **effacer certaines mesures disciplinaires** ou notes au dossier des employés, **après une période de 1 an.**

Clause d'amnistie inopérante dans certains contextes.

« 97.1. *Afin d'assurer la protection de toute personne en milieu de travail, une disposition d'une convention ou d'un décret ne peut avoir pour effet d'empêcher un employeur, lorsqu'il impose une mesure disciplinaire à une personne salariée en raison d'une inconduite relative à de la violence physique ou psychologique, incluant la violence à caractère sexuel au sens de l'article 1 de la Loi sur la santé et sécurité du travail (chapitre S-2.1), de tenir compte d'une mesure disciplinaire qui a précédemment été imposée à cette personne en raison d'une inconduite relative à l'une de ces formes de violence*. »

On retrouve le même principe, dans la plupart des cas, des fautes liées au harcèlement (psychologique, sexuel, discriminatoire, etc.).

Retour au travail après un accident du travail :
Connaître vos droits

Par Gaétane Hénault V.P. CNESST/Assurances

Lorsqu'on subit un accident ou une maladie professionnelle, la reprise du travail se fait souvent par étapes. Cela peut passer par une assignation temporaire en travaux légers ou un retour progressif recommandé par le médecin.

Mais attention : ce n'est pas parce que vous reprenez le travail que vos droits disparaissent.

1. **Travaux légers et retour progressif : c'est quoi la différence ?**

   - Travaux légers (assignation temporaire) : Votre employeur vous confie des tâches adaptées à vos limitations médicales, le temps que vous soyez rétabli.

   - Retour progressif : Vous reprenez graduellement votre horaire habituel (par exemple 4 h par jour, puis 6 h, puis 8 h), toujours selon les recommandations médicales.

   Dans les deux cas, vos limitations doivent être respectées et confirmées par votre médecin traitant.

2. **Le droit au traitement médical pendant vos quarts de travail**

   Même en retour au travail, vous avez le droit de poursuivre vos rendez-vous médicaux, de physiothérapie, de réadaptation ou tout autre traitement lié à votre lésion.

   - L'employeur doit vous libérer du travail pour y assister, sans perte de salaire, et il ne peut exiger de programmer vos traitements dans vos journées de congé.

   - Il est possible que l'employeur vous demande de reprendre vos heures que vous avez manquées pour vos traitements. Si c'est le cas, discutez avec votre médecin si c'est bien ce qu'il souhaite. Si ce n'est pas le cas, celui-ci doit préciser sur l'attestation que les traitements sont inclus dans les heures à effectuer.

   - Vous n'avez pas non plus à reprendre le temps de traitements sur vos pauses.

3. **L'horaire : respecter votre rythme de rétablissement**

   - Votre horaire de retour doit être celui recommandé par votre médecin.

   - L'employeur ne peut pas changer vos pauses, vos heures ou la répartition de vos tâches pour vous « adapter » à l'horaire réduit si cela vous désavantage par rapport à vos collègues.

   - Les pauses prévues par votre convention collective ou les pratiques normales doivent être maintenues.

…/11

4. **Protection contre les représailles**
   (LATMP = Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles)

   La LATMP (article 32) protège les travailleurs contre toute sanction ou traitement défavorable en raison d'une lésion professionnelle.

   Cela inclut :

   - Réduire vos avantages
   - Vous isoler de vos collègues
   - Modifier vos conditions de manière punitive

5. **Conseils pratiques pour un retour réussi**

   - Gardez une copie écrite de vos limitations médicales
   - Informez votre syndicat si l'employeur ne respecte pas vos conditions.
   - Suivez vos traitements jusqu'à la fin, même si vous vous sentez mieux.

Un retour au travail, c'est une étape importante de guérison. Mais c'est aussi un moment où il faut protéger ses droits pour éviter une rechute.

Votre santé passe avant tout !

STT

CSN
NON
AU SACCAGE DE L'ASSURANCE-EMPLOI
1974

VOTRE PROCHAIN
NOUS

STT
Bridgestone Joliette